

## **Taxe sur les billets d'avion et taxe générale sur l'aviation : concepts erronés sans réduction des émissions de CO2 produites par l'aviation**

**Les expériences avec les taxes nationales sur les billets d'avion démontrent que cette approche ne réduit pas les émissions de CO2 produites par l'aviation. Cette approche entraîne des charges multiples, une confusion réglementaire et elle soutire aux compagnies aériennes nationales les moyens financiers pour les innovations. Par conséquent, AEROSUISSE mise sur le système d'échange de quotas d'émissions et sur CORSIA, l'instrument global pour la protection du climat.**

Sur les vols intra-européens l'aviation est soumise au système d'échange de quotas d'émissions de l'UE. Mondialement, tous les émissions de CO2 nées de la croissance sont compensées via l'instrument global pour la protection du climat CORSIA (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation). « Il est inutile de faire cavalier seul », ainsi le président d'AEROSUISSE, le Conseiller national Thomas Hurter.

### **L'aviation assume ses responsabilités**

Malgré que l'aviation ne contribue que trois pourcents aux émissions globales de CO2, elle assume ses responsabilités : le Conseiller national Thomas Hurter : « Pour concilier le transport aérien et la protection du climat il faut investir dans des innovations techniques. » Outre les avions modernes – les compagnies aériennes suisses ont bonne réputation à cet égard – il s'agit à l'avenir principalement de promouvoir le remplacement des combustibles fossiles par des carburants renouvelables. Grâce à une augmentation progressive des niveaux de mélange il sera possible d'obtenir une aviation exempte de CO2. Comme un projet pilote vient de le démontrer avec succès à l'aéroport de Zurich lors du World Economic Forum.

### **Affectation à des fins déterminées au lieu d'une dispersion selon le principe de l'arrosoir**

Dans ce contexte, AEROSUISSE exige que, dans le cas de l'introduction de la taxe sur les billets d'avion, les recettes de la taxe soient investies dans des projets pour la réduction des émissions de CO2 produites par l'aviation et non comme prévu dispersées selon le principe de l'arrosoir. Le Conseiller national Thomas Hurter : « La taxe sur les billets d'avion réduit de moitié le profit de nos compagnies aériennes – ce sont nos concurrents qui en profitent ayant ainsi assez d'argent à investir dans les innovations. Une affectation des recettes à des fins déterminées est indispensable. »

**Pour obtenir des informations complémentaires veuillez contacter le président d'AEROSUISSE, le Conseiller national Thomas Hurter : 079 634 51 79**

Fondée en 1968 en qualité de fédération faitière, Aerosuisse défend les intérêts de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses et veille à préserver leurs moyens d'existence. Elle exerce son influence sur la législation dans ces deux domaines. Aerosuisse regroupe aujourd'hui environ 140 entreprises et organisations : compagnies aériennes de lignes et de charters, aéroports nationaux et régionaux, aérodromes, sociétés d'assistance au sol, services de la navigation aérienne, entreprises de maintenance, fabricants d'avions et de composants, Forces Aériennes Suisses, entreprises de l'industrie aérospatiale, écoles de pilotage, entreprises de services tournées vers l'aéronautique ainsi que toutes les associations importantes de l'aéronautique suisse et, au sens large, des entreprises liées à l'aéronautique et à l'aérospatiale suisses.